



3/ - La Province française manquante -

publié le **28/07/2011**, vu **3536 fois**, Auteur : [Benammar Christian](#)

Après le divorce de la France et de l'Algérie en 62, il s'avère chaque année plus impératif de créer en France "la Province française manquante" qui fait cruellement défaut à la symbolique d'ancrage en France de la population mixte et des rapatriés en général .

A - Objectifs de création :

Ancrage, intégration, valorisation et représentation en France des populations rapatriées des ex-colonies sont les l'objectifs prioritaires de la Province des rapatriés, constatant que la ghettoïsation et le communautarisme sont devenus un mode calamiteux de régulation des rapports sociaux en conflit ouvert avec les règles de vie de la société française et de l'économie nationale.

C'est dans la Province française manquante qu'il faut :

- les rassembler (au lieu de les diviser et les opposer) .**
- marquer, commémorer, promouvoir leurs racines .**
- construire, aux côtés des autres Provinces françaises, l'avenir de la France dans une mondialisation que la France ne peut affronter seule, face aux géants carnivores que sont l'Angleterre et son Commonwealth, l'Allemagne et ses Marches de l'Est.**

B - Quelle population compose la Province française manquante ?

- 1/ Les Mixtes, bien sûr, avec un parent de France, l'autre d'Algérie.**
- 2/ Les Pieds Noirs population européenne devenue française par la loi de 1889 et les juifs d'Algérie par le décret Crémieux de 1870.**
- 3/ Les Lorrains établis en Algérie à la suite de l'annexion et de l'occupation allemande de 1870 à 1918.**
- 4/ Les Français dénommés Harkis par l'autorité militaire et, par extension, leurs familles et descendants français.**
- 5/ Les Français,rapatriés des colonies, qui ont fui les tueries des guerres de libération et les discriminations de la décolonisation (Madagascar, Indochine, Levant, AFN et AEF).**
- 6/ Les Français naturalisés Français originaires des ex-colonies.**

7/ Les Français immigrés nationalisés par le droit du sol.

Tous ont porté ou subi l'histoire de France et ont conservé une attache avec le pays dont ils sont issus et où ils ont vécu . La rupture de l'indépendance a confiné le plus grand nombre dans la la double-nationalité menacée en France d'être révoquée par l'ampleur des vagues migratoires et la crise économique .

Mais, l'objectif d'intégration "républicaine" est en porte-à-faux : la naturalisation et le droit du sol ne créent plus une nationalité française, mais une double-nationalité exacerbée, gardienne des ambitions antagoniques ou rivales des pays parentaux, que les politiques font encore mine d'ignorer .

C - Statut de la Province manquante :

Le statut organique de la Province manquante, (dite des rapatriés), est, au stade de sa création, celui d'une association nationale, adossée à l'Union des Français de l'Étranger(UFE), association dévolue aux expatriés et dotée d'une représentation politique exceptionnelle (sénateurs et députés).

D - Concept de gestion-représentation de la Province :

Le concept de gestion-représentation de la Province manquante vise à construire les droits citoyens dans le cadre de la nationalité et de la citoyenneté françaises, dans tous les domaines où les communes, les départements et les régions n'ont pas vocation ou compétence à agir, notamment :

État-civil, archives, successions, biens personnels à l'étranger, populations non encore rapatriées, mariages, associations, cimetières, célébrations manifestations, indemnisations, assurances, reclassements, commerce, arts et culture, tourisme, soins, pensions mixtes, emploi-formation, coopération, représentation politique, élaboration de la législation extra-muros les concernant, etc ...

S'il est normal qu'impôts, force de travail, démographie, patrimoine, attaches des populations rapatriées contribuent à l'essor des communes d'accueil des rapatriés, en revanche, il paraît injuste que la défense des intérêts spécifiques de ces populations ne soit pas assurée dans leur diversité ou leur globalité ni ne conforte ou ne valorise leur appartenance à l'ensemble français. Nationalisation et gestion de " l'économie souterraine " au profit des rapatriés sont une réappropriation d'un gisement de richesses à partager .

Benammar Christian
Licencié en sociologie
Diplômé de l'ENA (Alger)

<https://www.facebook.com/profile.php?id=1499625859>

<http://www.wikio.fr/> target="_blank">